

## LETTRE D'INFORMATION DU SIÉDS // MAI 2021

à l'attention des représentants et des délégués du SIÉDS

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 JUIN 2021

Inscrivez-vous dès maintenant à la prochaine Assemblée Générale.

Lundi 28 juin à Bocapole Bressuire de 13h30 à 17h45

Pour vous inscrire, 2 possibilités :

- via le formulaire en ligne,
- ou en remplissant le bulletin d'inscription que vous recevrez début juin.

**CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AU FORMULAIRE D'INSCRIPTION EN LIGNE**



## Les actualités du moment

### Création de 2 sociétés de projet BioGNV par SÉOLIS Mobilités



Pour développer l'activité de mobilité décarbonnée, le Comité Syndical du 21 mars 2021 a validé la création d'une filiale à 100 % SÉOLIS : la SAS SÉOLIS Mobilités.

Ensuite, pour chaque projet de bornes sera créée une SAS "Société de projet" filiale de SÉOLIS Mobilités.



Ce 17 mai, le Comité Syndical a délibéré pour créer les 2 premières sociétés : la **SAS Station BioGNV THOUARSAIS** et la **SAS Station BioGNV BRESSANDIÈRE (Parthenay)**.

Le Comité Syndical a également désigné 2 représentants du SIÉDS au Comité de Surveillance Technique de chaque société de projet.

**CLIQUER ICI POUR EN SAVOIR PLUS >**

## Le SIEDS affirme sa volonté de faire de la transition énergétique un enjeu majeur.



Conscient des enjeux environnementaux et des obligations qui pèsent sur les collectivités, le SIEDS a créé un groupement départemental avec le partenariat des EPCI des Deux-Sèvres.

L'objectif est de **mener une grande campagne d'audit énergétique** pour faire l'état des lieux du patrimoine bâti des collectivités.

**À travers un programme d'aide, le SIEDS accompagnera les communes et les intercommunalités de notre Département grâce à :**



- la création de 2 postes d'économies de flux,
- le **financement à 100 %** d'audits énergétiques pour les **bâtiments publics de plus de 1000 m<sup>2</sup>**,
- le **financement à 50 %** d'audits énergétiques pour les **bâtiments de moins de 1000 m<sup>2</sup>**,
- de l'ingénierie technique et financière pour augmenter le taux de passage à l'acte de travaux de rénovation énergétique.

[CLIQUER ICI POUR EN SAVOIR PLUS >](#)

## Le PCRS un outil indispensable pour le respect de la réforme « anti-endommagement des réseaux » et la sécurisation des chantiers.



Le PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié) correspond à une représentation topographique du territoire en deux dimensions. Il s'agit d'un fond de plan unique constitué de données structurées et normalisées.

Il permet d'améliorer la précision du repérage des réseaux, et ainsi prévenir les risques d'accidents,

[CLIQUER ICI POUR EN SAVOIR PLUS >](#)

**SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX !**

Le SIEDS est présent sur les réseaux sociaux et vous invite à suivre ses comptes pour découvrir les actualités.  
N'attendez plus pour vous abonner !



**SIEDS**  
14 rue Notre-Dame  
CS 98803  
79028 NIORT Cedex  
[communication@sieds.com](mailto:communication@sieds.com)



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}  
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur SIEDS.

[Se désinscrire](#)

© 2021 SIEDS